

NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/5508
9 janvier 1964

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 8 JANVIER 1964, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DU ROYAUME-UNI

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du 26 décembre 1963 que le représentant permanent de Chypre a adressée au Président du Conseil de sécurité, qui a été distribuée sous la cote S/5488 et a fait l'objet des débats du Conseil de sécurité le 27 décembre.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis que des troubles ont éclaté à Chypre le 21 décembre 1963 entre les deux communautés, le Gouvernement du Royaume-Uni et les cosignataires du Traité de garantie du 16 août 1960 (les Gouvernements grec et turc) ont déployé les plus grands efforts pour aider à régler de manière pacifique, cette situation critique et extrêmement dangereuse, conformément aux Articles 33 et 52 de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité étant saisi de la question, mon gouvernement, après s'être entendu avec les Gouvernements grec et turc et avec leur approbation, m'a donné instructions de vous fournir des renseignements complets sur les mesures prises, dans l'esprit de la Charte, par mon gouvernement en coopération étroite avec les Gouvernements grec et turc en vue d'éviter une effusion de sang et d'aboutir à une solution.

Le 24 décembre 1963, les Gouvernements britannique, grec et turc ont lancé un appel au Gouvernement chypriote et lui ont offert leurs bons offices dans les termes suivants :

"Les Gouvernements britannique, grec et turc, en tant que signataires du Traité de garantie de 1960, conjurent conjointement le Gouvernement chypriote et les communautés grecque et turque de l'île, de mettre fin aux désordres actuels. Ils prient instamment le Gouvernement chypriote de fixer ce soir même une heure convenable pour un cessez-le-feu et de presser les deux communautés de le respecter."

Les trois gouvernements, soucieux de faire observer la primauté du droit, offrent également leurs bons offices en vue d'aider à régler les difficultés qui ont engendré la situation actuelle."

Lorsqu'il est devenu manifeste, le 25 décembre que la situation à Chypre continuait à s'aggraver, les Gouvernements britannique, grec et turc, ont informé le Gouvernement chypriote (tant ses membres grecs que ses membres turcs) qu'ils étaient disposés, s'ils y étaient invités, à aider à restaurer la paix et l'ordre grâce à une force commune pour le maintien de la paix placée sous commandement britannique et composée des forces du Royaume-Uni déjà en garnison à Chypre en vertu du Traité relatif à la création de la République de Chypre auquel étaient parties le Royaume-Uni, la Grèce, la Turquie et Chypre, et des forces grecques et turques prévues par le Traité d'alliance signé par la Grèce, la Turquie et Chypre. Un communiqué publié le 26 décembre a annoncé l'acceptation de cette offre par le Gouvernement chypriote dans les termes suivants :

"Le Gouvernement de la République de Chypre a accepté l'offre qui lui a été faite que les forces du Royaume-Uni, de la Grèce et de la Turquie en garnison en Chypre et placées sous commandement britannique, l'aident dans ses efforts en vue d'assurer l'observation du cessez-le-feu et de rétablir la paix."

En conséquence, la force commune pour le maintien de la paix a été établie sous le commandement du major général Young, commandant du district de Chypre. Le 28 décembre, M. Duncan Sandys, Secrétaire d'Etat aux affaires du Commonwealth du Gouvernement du Royaume-Uni, s'est rendu par avion à Chypre afin de discuter sur place de la situation avec des membres du Gouvernement chypriote (tant grecs que turcs) et des représentants à Chypre des Gouvernements grec et turc. Le 29 décembre, un Comité de liaison politique composé du Haut Commissaire du Royaume-Uni, des ambassadeurs grec et turc et de représentants des communautés grecque et turque à Chypre, a été établi en vue de prêter concours au commandant de la force comme pour le maintien de la paix.

Le 30 décembre, le Comité de liaison politique s'est mis d'accord sur la création d'une zone neutre le long de la ligne de cessez-le-feu entre les secteurs occupés par les deux communautés à Nicosia, et l'envoi de patrouilles dans cette zone. L'accord prévoyait également l'échange des prisonniers et le droit pour /...

les forces de patrouille d'exercer leur activité dans toute l'île. Depuis la conclusion de cet accord, la force pour le maintien de la paix a réussi par ses patrouilles à réduire la tension et à empêcher le retour de rixes sérieuses. D'importants progrès ont également été accomplis en ce qui concerne l'échange de prisonniers et le retour des réfugiés dans leurs foyers. Des renforts britanniques ont été envoyés dans l'île avec l'assentiment des Gouvernements grec et turc pour mettre le commandant de la force pour le maintien de la paix à même de mener sa tâche à bien.

D'autres entretiens qui ont eu lieu à Nicosia, ont permis d'aboutir à un accord sur la réunion d'une conférence qui se tiendra prochainement et tentera de régler les difficultés qui ont provoqué la situation actuelle. Ceci a été annoncé le 2 janvier par M. Duncan Sandys dans les termes ci-après :

"J'ai reçu ce soir de l'archevêque Makarios et de M. Kutchuk leur acceptation de l'offre de bons offices faite par les Gouvernements britannique, grec et turc pour aider à régler le problème de Chypre. A cet effet, une conférence groupant des représentants de ces trois gouvernements et des deux communautés se tiendra à Londres dans un proche avenir."

Après la séance plénière d'ouverture, il sera constitué, un comité de travail composé de représentants des deux communautés chyriotes et d'un président désigné par le Gouvernement britannique. Ce comité fera rapport de temps à autre à la conférence plénière."

Dans l'intervalle, les gouvernements britannique, grec, turc et chypriote ont demandé conjointement au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de nommer en qualité d'observateur des Nations Unies à Chypre, un représentant dont le rôle serait de suivre les progrès des opérations de maintien de la paix et d'en rendre compte au Secrétaire général.

Le nécessaire a été fait pour que la conférence en question se réunisse à Londres la semaine prochaine. Entre temps, mon gouvernement et les Gouvernements grec et turc comptent que les mesures prises assureront le rétablissement de l'ordre public à Chypre et empêcheront d'autres actes de violence. Il est clair, toutefois, que les mesures prises ont déjà largement atteint l'objectif immédiat d'un apaisement de la situation et ont contribué à obvier à la menace des très réels et graves dangers que faisaient craindre l'évolution récente de la situation à Chypre.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) R. W. JACKLING